



Conseil d'administration du CCAS

Compte rendu de la

Séance du 28 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit avril, à 9h45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Mairie Annexe 26 avenue Bouloc Torcatis, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Louis BOUSQUET Anne SOURDIN, Gilbert BESOMBES, Monique CARMES, Christiane CASTIELLO, Carmen JULIEN, Anne-Marie MONTASPRINI, Rachid TOUZANI, Michel TRESSIERES.

ÉTAIT EXCUSÉS : Yveline BLAVIER, Danièle DALLA RIVA, Monique DELERIS, Cédric IVARS (procuration à Jean-Louis Bousquet), Marie MACHADO DA MOTA, Didier ORRIT.

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ : Régine ANCEL, Audrey CAVAILLES.

DATE DE CONVOCATION : 21 avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 15 Membres présents : 9 Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'Administration du 30 mars 2023 et du 13 avril 2023.

Affaires financières EHPAD Résidence du Bosc :

- 1 : Compte de gestion 2022
- 2 : ERRD 2022
- 3 : Affectation des résultats 2022
- 4 : Tarifs Résidence du Bosc à partir du 1^{er} mai 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et Monsieur le Président ouvre la séance.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC

COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Compte de Gestion 2022 de la Résidence du Bosc est conforme au Compte Administratif 2022 de la Résidence du Bosc et sollicite son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 de la Résidence du Bosc.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC

État des résultats de recettes et de dépenses (ERRD) 2022

(rapport d'activité, budgétaire et financier 2022, tableaux ERRD et compte administratif ci-joints)

Mme Audrey CAVAILLES présente les points importants du Rapport d'activité, budgétaire et financier 2022 de la Résidence du Bosc et indique les chiffres des différents groupes comptables des dépenses et des recettes de l'ERRD. Les résultats présentent un déficit lié à l'inflation, à un taux d'activité moins élevé par rapport à celui qui était prévu, à des charges salariales importantes (augmentation des rémunérations et taux d'absentéisme élevé). L'objectif est de continuer à maîtriser le mieux possible les dépenses (changement de fournisseurs pour les achats, autre gestion des remplacements de personnel) tout en veillant à garder une qualité de services et de soins auprès des Résidents. Ainsi, depuis le début de cette année, le budget retrouve un équilibre.

Mme Anne SOURDIN demande à quoi correspondent les dépenses

- d'honoraires indiquées dans l'article 6226 du Groupe II : Dépenses afférentes au personnel.
Mme Audrey CAVAILLES répond qu'il s'agit de frais d'avocat, liés à une requête déposée par un membre du personnel contre l'EHPAD.
- Autres maintenances de l'article 61568 du Groupe III : Dépenses afférentes à la structure.
Mme CAVAILLES indique que sont les dépenses des contrats de maintenance des équipements qui prévoient des visites régulières de contrôle et d'entretien.

Mme Monique CARMES demande des précisions concernant l'absentéisme du personnel. Mme CAVAILLES explique qu'il y a surtout des congés maladie de longue durée et des congés maladie de courtes périodes. La Covid et la fatigue qu'elle engendre ont provoqué des congés maladie supplémentaires. Une nouvelle organisation du travail doit permettre une nouvelle dynamique au niveau du personnel pour trouver des solutions de remplacement qui impactent moins les charges salariales, sans faire baisser la qualité.

Sous la Présidence de Madame Anne Sourdin, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2022, le Compte Administratif 2022 et l'ERRD 2022 de la Résidence du Bosc.

Monsieur le Président n'a pas pris part au vote.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC AFFECTATION DE RESULTATS - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 laisse apparaître :

- **Un déficit de fonctionnement de – 946 809.03€, décomposé comme suit :**

Déficit hébergement	284 897.39 €
Déficit dépendance	475 084.40 €
Déficit soins	186 827.24 €

Monsieur le Président propose les affectations suivantes :

Compte 1068630: Réserve de compensation des déficits : - 334 638.20 €

Compte 11932 report à nouveau déficitaire N+2 : - 612 170.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les affectations de résultats telles que définies ci-dessus.

EHPAD RESIDENCE DU BOSC PRIX DE JOURNÉE - ANNEE 2023

Monsieur le Président informe l'Assemblée des prix de journée fixés par le Département du Tarn et applicables au 1^{er} mai 2023 :

EHPAD :

Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	59.88	6.15	16.45	82.48
GIR 3 – 4	59.88	6.15	8.20	74.23
GIR 5 - 6	59.88	6.15		66.03

HEBERGEMENT TEMPORAIRE :

Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	67.84	6.15	16.45	90.44
GIR 3 – 4	67.84	6.15	8.20	82.19
GIR 5 - 6	67.84	6.15		73.99

Résidents de moins de 60 ans :

Hébergement : 79.57€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les prix de journée indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} mai 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Foyer de contagion Covid au sein de l'EHPAD : Mme CAVAILLES indique qu'un premier cas positif a été détecté le 17 avril 2023. Puis 40 résidents et 19 agents ont été positifs. Il y a eu un résident hospitalisé décédé. Le 27 avril il n'y a eu que deux nouveaux cas donc le cluster est en train de se résorber. Bien sûr, depuis le 17 avril 2023 le port du masque est à nouveau obligatoire au sein de l'établissement et cela, jusqu'au 7^{ème} jour d'absence de détection de Covid. Seules les personnes symptomatiques doivent être isolées. Ainsi, les animations auprès des résidents ont été maintenues ainsi que les sorties (notamment pour acheter des plantations nécessaires au fleurissement des jardins). Madame SOURDIN précise que l'animation avec la visite de chiens au sein du secteur dédié a été un succès auprès des résidents.

Madame CAVAILLES informe l'assemblée qu'un **Conseil de la Vie Sociale** aura lieu à la fin de ce mois.

Par ailleurs, afin de présenter au vote l'EPRD 2023, une réunion du Conseil d'Administration du CCAS devra être programmée trente jours après la date (imminente) de réception de la notification de la dotation de l'Agence Régionale de la Santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.